

| | |
|--|--|
| <p>Département de la MOSELLE Arrondissement de THIONVILLE</p>  | <p>COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2019 à 18h</p> |
| <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En exercice : 28 ▪ Présents : 18 ▪ Représentés : 10 | <p>Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 26 mars 2019 sous la présidence de M. Patrick Luxembourg, Maire</p> <p>En présence de : Mme Hoël, M. Boulay, Mme Vanduch, M. Ackermann, Mme Wagner, M. Froehlicher, Mme Merscher-Vogel, M. Berardi, Mme Even (à partir du point n°3), M. Hoël, Mme Nalepa, Mme Huot, M. Ziegler, M. Delon, Mme Laurent, M. Perniceni, Mme Le Lay</p> |
| | <p>Ont donné procuration : Mme Even à Mme Nalepa (jusqu'au point n°2), M. Tomaz à Mme Huot, M. Pas à M. Boulay, Mme Dalla Favera à Mme Merscher-Vogel, M. Mielcarek à M. Froehlicher, Mme Cailliez à Mme Wagner, M. Maggioli à M. Ackermann, Mme Baldo à Mme Vanduch, Mme Ounissar à Mme Hoël, M. Costagliola à M. Hoël, M. Bier à M. Ziegler</p> <p>Secrétaire de séance : M. Ziegler</p> |

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 26 février 2019
Communications de Monsieur le Maire
Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation permanente
2. Approbation du compte de gestion 2018 du Budget de la Ville présenté par Monsieur le Trésorier Principal (**consultable en mairie sur rendez-vous auprès du service des finances**)
3. Désignation du Président de séance pour approbation du compte administratif 2018 du Budget de la Ville
4. Adoption du compte administratif 2018 du Budget de la Ville
5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 du Budget de la Ville
6. Fiscalité locale 2019 – Vote des taux d'imposition
7. Vote du Budget Primitif 2019 de la Ville
8. Admission en non valeur de produits irrécouvrables
9. Participation de la commune au financement des classes transplantées pour l'année 2019
10. Rétrocession d'une parcelle communale
11. Acquisition d'une nouvelle voie de circulation – rue du Sélignet
12. Carte scolaire pour la rentrée 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le procès-verbal du 26 février 2019
 - DESIGNER comme secrétaire de séance Monsieur Damien ZIEGLER
- 1- PREND ACTE des communications prises en application de la délégation permanente du Maire
 - 2- APPROUVE le compte de gestion 2018 présenté par Monsieur le Trésorier Principal Thionville et Trois Frontières
 - 3- DESIGNER Monsieur Jean-Paul BOULAY comme président de séance pour examen et approbation du compte administratif 2018 du Budget de la Ville
 - 4- APPROUVE le compte administratif 2018 du budget de la Ville,

- 5- AFFECTE la somme de 1 548 756,79 € au compte R1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement 2019 ; REPORTE la somme de 1 046 875,68 € au compte D 001 « solde d'exécution (néгатif) de la section d'investissement reporté » de la section d'investissement 2019 ; REPORTE la somme de 2 316 483,68 € au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement 2019.
- 6- FIXE les taux d'imposition directe communale pour 2019
- 7- APPROUVE le Budget Primitif 2019 ; DECIDE de créer l'opération d'équipement n°10019 aménagement du parvis abords complexe sportif
- 8- EMET un avis favorable à l'admission en non valeur des titres listés ci-avant pour un montant global de 1 740,67 € ; IMPUTE les dépenses correspondantes à l'article 6541 s'agissant des admissions en non valeur de 160,67 € et à l'article 6542 s'agissant des créances éteintes de 1580 €.
- 9- FIXE la participation financière de la Ville au financement des classes transplantées à la somme de 10 000 euros pour l'année 2019 ; RETIENT la répartition de ces crédits comme définie ci-dessus ; IMPUTE la dépense à l'article 65738 fonction 255 du budget de 2019.
- 10- AUTORISE la cession de la parcelle communale, cadastrée n° 511 en section 14, de 39 centiares, aux consorts Mony et ce à l'euro symbolique ; AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, son 2^{ème} Adjoint à signer l'acte.
- 11- DECIDE de l'acquisition des parcelles cadastrées en section 4 n° 628/55, 719/55, 720/55, 724/55, 725/55 et 732/55 pour un montant d'un euro symbolique ; AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles ; INTEGRE les parcelles 628/55, 719/55, 732/55 et 724/55 dans le domaine public de la commune, portant la longueur de la voirie communale pour la D.G.F de 31 977 mètres à 32 214 mètres ; IMPUTE la dépense d'un euro à l'article 2112, fonction 822.
- 12- PREND ACTE de la communication relative à la carte scolaire pour la rentrée 2019.

Affiché le - 3 AVR. 2019



Le Maire,

Patrick Luxembourg